

SÉANCE DU 10 MAI 2022 A 20 H 15

Cinquième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par M. C Tripod, qui ouvre la séance à 20 h 30.
Cette séance a encore lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Solveig Rüfenacht Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Christian Tripod Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz

Excusés :

Catherine Sermet, présidente Céline St Mart
--

.....

Exécutif — présents :

Monsieur	Vincent Hornung, maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

Secrétaire général présent : Monsieur Pierre-Alain Aubert

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12.04.2022
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Élection du président du Conseil Municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
 - 3.1 Belle Célignote
 - 3.2 Grands-Chênes — Attiques
 - 3.3 Domaine public et accès par les citoyens
4. Rapports de commissions
 - 4.1 Commission des finances
5. Droit d'opposition du Conseil Municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises — 1 décision
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions
 - 6.1 Délibération pour l'approbation des comptes 2021
7. Proposition du Maire
 - 7.1 Présentation règlement CM amendé par SAFCO
 - 7.2 Commission élargie d'investissement du P. A.
8. Propositions individuelles et questions

.....

1. Approbation du PV du 12.04.2022

En préambule, V. Hornung aimerait faire une remarque pour donner suite aux réactions suscitées par la présentation en commission élargie du 12 avril 2022.

C. Tripod rappelle qu'aucune mention n'est faite de cette présentation qui était en commission élargie et profite pour demander ou en est le procès-verbal de cette commission.

P-A. Aubert répond que celui-ci sera transmis sous peu.

V. Hornung précise tout du moins qu'il aimerait en préambule relire le point du PV du 8 mars (pages 178 et 179) spécifiant l'accord du conseil municipal pour la présentation des plans de réaménagement de la mairie en avril, étant donné qu'Urbaplan ne pouvait faire sa présentation en avril. Il précise aussi que le but est simplement de fournir le maximum d'information pour les décisions à venir.

Concernant le procès-verbal, N. Meda précise qu'en page 186 son intervention était de se renseigner sur le coût de la parcelle et pas la validation par une quelconque estimation.

A.-S. Fillistorf précise en page 186 que la famille n'a pas de problème particulier, mais voulait dire en cas de problème. De plus, page 187 elle avait indiqué qu'il devait y avoir d'autres possibilités pour remplacer le radeau et qu'il faudrait se renseigner, ce que S. Chassot Leiglon a confirmé qu'elle ferait.

J.-J. Nussbaumer aimerait corriger le terme slack Line

Sous réserve de ces remarques, le procès-verbal est approuvé et son autrice remerciée pour sa rédaction.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

Élection du président du Conseil Municipal

C. Tripod précise que Catherine Sermet s'est portée candidate à sa réélection et que lui-même est aussi candidat à sa réélection en tant que vice-président.

Est-ce que d'autres personnes aimeraient se porter candidats ?

En l'absence de candidature, C. Tripod soumet Catherine Sermet pour le poste de président(e) du conseil municipal.

Les conseillers municipaux votent pour à l'unanimité.

Il soumet ensuite sa propre candidature en tant que vice-président du conseil municipal.

Les conseillers municipaux votent pour part 9 voix et 1 abstention.

Y. Berney demande si l'on peut élire une personne en son absence, C. Tripod relève la pertinence de la question et répond par l'affirmative.

C. Tripod propose d'inverser les points 5 et 6 afin de permettre à S. Rüfenacht de pouvoir quitter la séance dès que possible, ce qui est accepté sans commentaires.

3. Communications du Maire et des Adjoint

Belle Célignote

En réponse à la question J.-J. Nussbaumer, S. Chassot Leiglon explique qu'aucun chiffre ne sera fourni ce soir, étant donné que la séance est publique, mais qu'elle va donner tous les éléments contractuels et les aspects financiers concernant la buvette.

Tout d'abord, elle précise que l'ensemble des frais d'exploitation sont refacturés par la commune à la SÀRL.

Seule la location des locaux n'est pas facturée selon le contrat, dit contrat qui inclut les contreparties suivantes :

- Nettoyage de la plancha
- Surveillance de la plage, notamment le vendredi et samedi soir.
- Supervision des poubelles de tri, avec un ajout d'une poubelle de tri à la charge de la SÀRL
- Entretien des WC et vestiaires, entièrement à la charge de la SÀRL dès 2022
- Gestion et entretien des lieux de stockage, de la buvette et du local au-dessous de la buvette

Elle précise aussi que la carte a été raccourcie pour donner suite aux remarques des utilisateurs sur l'aspect trop restaurant et pas assez villageois.

Il a aussi été décidé de ne plus accepter les réservations pour renforcer le lien avec les utilisateurs de la plage et garder un caractère familial du lieu.

Après 2 ans de COVID, la situation est pérenne et les gestionnaires répondent aux attentes. À noter qu'ils gèrent aussi la patinoire de Nyon l'hiver.

Pour finir, S. Chassot Leiglon rappelle que les seuls frais engagés concernent le bâti, propriété de la commune et que les économies générées sont notamment en termes de personnel pour l'entretien et la surveillance.

Grands-Chênes — Attiques

V. Hornung rappelle au préalable l'historique, à savoir que la commune est satisfaite de la réalisation des Grands-Chênes, tout en ayant relevé quelques soucis de construction ayant des impacts importants.

Il mentionne notamment le changement de vitrage, lié à une erreur humaine qui a été réglée depuis.

Restant le problème des panneaux en bois des attiques qui ont fait l'objet d'un défaut de conception dès le départ et pour lequel une procédure juridique est en cours ?

Un expert reconnu par l'ensemble des parties a été mandaté et a rendu son rapport en 2021, déterminant les responsabilités à 2/3 pour le constructeur et à 1/3 pour les architectes.

Le rapport contenait deux variantes pour rétablir la situation et la mairie à mandater un autre architecte pour s'assurer de pouvoir sélectionner la bonne option.

Toutefois, c'est une 3^e variante différente des deux autres qui est apparue. La décision a donc été prise de voir avec l'expert afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour finaliser le dossier.

Concernant la procédure juridique, la commune a obtenu Fr. 178 000. — du constructeur et nous sommes encore en attente de la part des architectes.

Le but est de pouvoir corriger ce défaut de construction d'ici la fin de l'année et d'expliquer dès que possible la situation aux propriétaires qui ont été très patients.

À noter toutefois que le coût sera plus important, notamment dû à l'augmentation du prix des matières premières.

Domaine public et accès par les citoyens

S. Chassot Leiglon informe sur les mutations légales en cours qui confirme qu'il est impossible d'interdire ou de limiter l'accès au lac sur l'ensemble du territoire genevois et que les situations particulières rencontrées dans certaines communes devront être révisées et qu'aucune exception ne sera tolérée par le Canton dorénavant.

4. Rapports de commission

Commission des finances

S. Rüfenacht remercie la commune pour la remise des comptes et l'analyse complète faite par le secrétaire général et l'Exécutif.

Le résultat de l'exercice est positif à hauteur de Fr. 400 000. —

Cette situation s'explique par deux éléments. Premièrement, par un apport fiscal extraordinaire, puis par une baisse des charges.

Cette baisse s'explique elle-même par la non-réalisation de travaux liée au COVID et par les amortissements extraordinaires votés fin 2021 qui ont impacté les comptes et le budget 2022 voté en automne 2021, soit avant ces amortissements.

Un élément relevé par l'Exécutif et que la commission aimerait relayer au conseil municipal est l'incertitude sur la fiscalité. En effet, les variations peuvent être importantes d'une année à l'autre et il sera nécessaire de tenir compte de cette incertitude dans la lecture des plans financiers.

En conclusion la commission des finances recommande l'approbation des comptes 2021.

C. Tripod demande s'il y a des questions sur le rapport de la commission des finances.
Aucune question étant posée

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultat, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission des finances du 25 avril 2022,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 10 oui, 0 non, 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération
2. D'approuver le compte de résultat 2021 pour un montant de 3 449 301,22 F aux charges et de 3 850 376,11 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 401 074,89 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : Résultat opérationnel de 753 840,90 F et résultat extraordinaire de – 352 766,01 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de 706 284,61 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 706 284,61 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de 43 475 423,95 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 489 151,76 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Droit d'opposition du Conseil Municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises

S. Chassot Leiglon explique le contexte de la séance ACG début avril. Alors que des discussions sont en cours depuis des années entre la Ville de Genève et les communes pour traiter du partage des charges, toutes les structures d'accueil ont fermés au 31 mars, comme chaque année.

Cependant, cette année, à cause de la pluie et à la neige de début avril, un tollé a été déclenché par cette fermeture programmée des centres d'accueil d'hiver.

Le Conseiller d'État Apothéloz a eu des mots déplacés à l'égard des communes dans les journaux. Il a dit que les communes dorment sur de l'argent, pendant que les sans-abris dorment dehors, faute de moyens mis à disposition.

Comme vu par la commission des finances, la variabilité de la structure des recettes fiscales rend compliquées les prévisions et toutes les communes ont anticipé des pertes et cette politique préventive a eu pour conséquences des bonis pour l'ensemble des communes, comme pour l'État.

L'A.C.G. a été mise devant le fait accompli et le comité s'est réuni pour discuter de la réouverture des abris, mais cela nécessitait de réactiver les associations et de résigner des contrats avec pour conséquence un délai minimum de 3 semaines pour rendre effective cette réouverture.

Dans la précipitation, la Ville de Genève en charge du dossier a mis la pression réclamant des montants importants aux communes.

De longs débats ont eu lieu lors du passage au vote concernant la prise en charge à concurrence des 6,2 millions par le Fond Intercommunal a été voté après de longs débats, notamment lorsque le président du FI a précisé que cette somme n'était pas disponible et que le Fonds n'était pas autorisé à faire des découverts.

Le vote a montré une polarisation entre les communes d'un côté et la ville de Genève plus deux grandes communes de l'autre, ce qui a fait pencher la balance pour le oui, ceci étant lié au nombre de voix par commune.

Les communes dans l'ensemble ont voté contre, mais la proportionnalité des voix par commune a fait que la décision a été acceptée.

La question de ce jour n'est pas sur le fonds, où il est clair que nous devons intervenir et participer au partage de la facture pour les sans-abris, mais plutôt sur la forme, où la décision est prise sous la pression médiatique et sans aucune réflexion de fonds approfondie. De nombreuses communes ont eu l'impression d'être prises en otage.

C. Tripod précise que le Bureau du Conseil Municipal a été informé que plusieurs communes ont déjà voté une résolution contre cette décision. Notamment pour des questions de vice de forme et de la manière quelque peu cavalière utilisée dans ce dossier. Il semblerait que plusieurs vices de forme soient relevés dans la procédure.

Zélie Kössler demande si le FI n'a pas l'argent et qu'il faudra rogner sur d'autres dépenses ?

H. Louvrier répond que c'est effectivement le cas et que la répartition sera basée sur la péréquation et que notre contribution sera donc importante. V. Hornung précise que celle-ci se montera à Fr. 140 000. — pour cette année.

H. Louvrier répond que le coût estimé est de 24 millions par an et que la répartition est la suivante : les aides sanitaires sont prises en charge par l'État et que les communes prennent en charge l'hébergement, la sécurité. Il relève que c'est extrêmement dommage d'arriver à une telle situation vu que l'on veut tous faire quelque chose.

S. Rüfenacht demande si la dépense est unique ou sera répétée dans le temps.

V. Hornung répond que cette année la Ville de Genève a besoin de 7,2 millions et qu'elle aura de nouveau besoin de ce montant pour l'année prochaine.

L'étape suivante étant d'augmenter le FI pour soutenir cette demande en plus des autres.

S. Rüfenacht relève qu'il s'agit d'un problème sociétal qui concerne l'ensemble de la Suisse.

À noter à Genève, 700 places sont disponibles l'hiver contre 200 l'été et que cette répartition saisonnière tient compte de la volonté des sans-abris de ne pas rejoindre les centres d'accueil l'été.

S. Chassot Leiglon précise que le président de l'A.C.G. a écrit une lettre en réponse au président du Conseil d'État qui propose de modifier la loi pour imposer aux communes les contributions à verser en cas de nécessité et cite un extrait : « En effet, aussi bien sur la forme que sur le fond, vos propositions de modifications de la loi sur l'aide aux personnes sans abri ne sont pas acceptables pour les communes genevoises »

S. Rüfenacht explique que la loi existe déjà.

H. Louvrier précise que, sur plusieurs dossiers, on a un souci d'intercommunalité à cause de notre éloignement géographique et que l'on va devoir certainement déléguer certaines tâches, faute de pouvoir s'allier à d'autres communes.

Cet état de fait sera le même pour l'ensemble des dossiers en cours avec l'État, et que Céligny devra de plus en plus prendre en charge des dépenses sociales des autres communes via la péréquation et cela sans aucun bénéfice pour les Célignotes.

C. Tripod résume, qu'il s'agit à la fois d'une question de fond et de forme, mais surtout d'une question de politique entre canton et communes. S'il s'agissait de construire un centre d'accueil, cela serait plus simple et la situation serait totalement différente.

La question n'est pas d'être pour ou contre les sans-abris, la question est le mode de fonctionnement entre le canton et l'A.C.G. et du respect d'un certain nombre de procédures.

En résumé la décision n'a pas fait l'objet de discussion et son vote a été le fait de la Ville de Genève et de 2 grandes communes, dont les voix ont suffi à faire basculer le vote.

Il relève aussi que le fait de voter cette motion ne signifie pas que les gens seront à la rue et il précise aussi que le rapport de financement n'a pas encore été étudié.

N. Meda explique qu'il n'est pas préparé à cette discussion et n'était pas au courant. Il regrette par ailleurs que l'A.C.G. n'ait pas fait de prise position, écrit aux communes et aux conseillers municipaux et qu'ils nous donnent un préavis sur cet objet.

S. Chassot Leiglon explique que c'est le propre de la situation, où l'assemblée générale a voté pour, alors que la majorité des communes étaient contre. L'Exécutif, en tant que tel, ne peut pas donner son avis, mais simplement relater les faits.

A. Pipoz et Y. Berney demandent les implications d'une telle motion.

V. Hornung répond qu'il faut 2/3 des communes ou 1/3 tiers des communes, si celles-ci représentent la moitié de la population ou pour refuser la décision de l'assemblée générale, sinon il s'agira uniquement d'un message politique.

A. Pipoz demande si cela sera utile. S. Chassot Leiglon répond qu'une motion d'opposition a eu raison d'un projet de passerelle à Bernex. C. Tripod confirme que c'est la base du droit d'opposition.

À la question de J.-J. Nussbaumer pour savoir comment rédiger la motion, V. Hornung propose que le conseil municipal reprenne le modèle des autres communes.

C. Tripod confirme que l'on peut reprendre la même motion.

J.-J. Nussbaumer propose d'aller au bout de la démarche même si l'on a peu de chance, mais il est important de montrer que sur la forme on n'est pas d'accord, même si on approuve sur le fond.

C. Tripod propose de voter.

Pour faire valoir le droit d'opposition : 10

Contre : 0

Abstention : 1

7. Proposition du Maire

Présentation du règlement du Conseil Municipal amendé par le SAFCO

V. Hornung explique que le vote pour le règlement du Conseil Municipal de 2020 a été retoqué par le SAFCO, notamment en raison du changement prévu pour 2025 avec le changement de statut de l'Exécutif qui passera d'un Maire et deux Adjoints à trois Conseillers Administratifs.

H. Louvrier précise qu'actuellement c'est dans les communes dès 3000 habitants que la notion de conseiller administratif existe.

C. Tripod résume les différentes remarques du document et estime qu'il s'agit effectivement d'un toilettage. Il demande aussi le but de la présentation de ce soir.

V. Hornung répond qu'il s'agit de permettre au conseil municipal de lire les documents afin de voter le nouveau règlement au mois de juin.

Commission élargie d'investissement du P. A.

V. Hornung explique que la volonté de l'Exécutif est de donner suite à la séance d'Urbaplan, et d'ouvrir le débat pour que chacun puisse exprimer son point de vue sur les investissements à réaliser au patrimoine administratif.

L'Exécutif ayant fourni l'ensemble des informations au bureau d'urbanisme, il serait positif de pouvoir avoir une discussion tous ensemble, voire en cas de besoin avec Urbaplan ensuite, pour définir des objectifs communs.

C. Tripod ouvre le débat sur cette commission élargie.

Alain Pipoz demande si le plan directeur communal est bien obligatoire dès mille habitants et combien d'habitants la commune a-t-elle.

S. Chassot Leiglou répond par l'affirmative et informe que le nombre d'habitants actuel est de 840.

V. Hornung précise que si l'on fait les Grands-Chênes deux, il faudra compter sur 100 habitants de plus.

Il rappelle aussi que le plan directeur nécessite un appel d'offres en fonction de son coût (Fr 350 000.--) et qu'il prend entre 3 à 5 ans pour être réalisé.

C'est pourquoi il a été laissé de côté pour l'instant, car cela impliquait d'arrêter toute la procédure actuelle et de faire un appel d'offres pour ensuite attendre sa réalisation.

Cela dit, il est possible aussi de prévoir d'avancer en parallèle sur un plan directeur.

C. Tripod explique qu'aujourd'hui on a un schéma directeur abouti, pour lequel il remercie l'Exécutif, et qu'il faut en prendre connaissance pour pouvoir décider de la suite.

Il s'agit d'un schéma d'intention exprimé qui ne nécessite pas une validation par le conseil municipal. Il est demandé à V. Hornung si pour le développement futur, une unanimité du conseil municipal est souhaitée, ce à quoi V. Hornung répond positivement.

C. Tripod rappelle qu'il s'agit de sujet touchant plusieurs commissions, notamment la commission finance avec le plan financier qui est le document de pilotage en termes d'investissement.

Le schéma directeur est un document de pilotage principalement urbanistique.

La commission des bâtiments est aussi concernée, avec les discussions sur la caserne des pompiers.

Le but de ces propos est d'exposer que plusieurs sujets sont traités en parallèle et que la commission élargie permettra d'avoir une vision d'ensemble.

Il est donc favorable à celle-ci, notamment car il est possible maintenant de discuter de la démarche et Urbaplan a fourni un outil permettant de déboucher sur des études de faisabilité qui seront la suite de la démarche.

A.-S. Fillistorf propose d'avancer et de ne plus perdre de temps et proposer de traiter cela en commission bâtiment.

C. Tripod rappelle que la commission bâtiment n'est pas là pour traiter de schéma directeur communal.

Pour l'instant les discussions sont dans les différentes commissions et ce que l'on ferait pour commission bâtiment devrait aussi être fait dans les autres commissions. Donc autant faire une commission élargie.

V. Hornung rappelle que le but de la commission élargie est de permettre à tous d'avoir les mêmes informations. Ensuite de quoi, si des sujets sortent, ceux-ci pourront être transmis aux commissions concernées ?

C. Tripod rappelle que le travail d'Urbaplan ne fournit pas la finalité de l'urbanisation et des projets sur la commune, mais une méthode de travail qui permet de nourrir une vision et une priorisation des investissements à réaliser.

N. Meda propose de définir une méthodologie de travail et d'utiliser les options présentes dans le document pour définir les priorités.

V. Hornung rappelle que les priorités sont fixées par l'Exécutif et c'est pour cela qu'il y a eu tout ce travail de fait.

C. Tripod rappelle que pour la dernière commission bâtiment, des questions ont été posées à l'Exécutif et que lui-même doit revenir avec des réponses.

En réponse au secrétaire général, il semble que le rapport de commission soit consécutif à une décision et non pas à chaque séance d'une commission, mais ce point restant à confirmer par la lecture du règlement.

C. Tripod demande à la commune de proposer des dates et Y. Berney informe qu'il n'est pas possible de faire une commission à 19 h avant le CM et demande que cette commission ne se fasse pas avant un conseil municipal.

Le secrétaire général fera un doodle avec les dates disponibles en juin de 20 h à 22 h.

8. Propositions individuelles et questions

H. Louvrier présente quelques photos faites par Alain Pipoz sur demande de la mairie et précise que celles-ci seront présentes dans la nouvelle plaquette de la commune.

Commission sociale

J.-J. Nussbaumer explique que la 2^e séance de l'année a permis de traiter quelques demandes d'aide et propose de lister les demandes reçues pour les communiquer à la population au cas où celle-ci désirerait s'impliquer dans l'aide. Il s'agirait d'ajouter de la visibilité au travail de la commission.

Il ne s'agit pas de trouver une solution ce soir, mais de lancer une réflexion quant à l'affichage des demandes reçues. Les possibilités évoquées sont : au pilier, dans le bulletin communal, et sur le site de la commune.

Il y a beaucoup de demandes et peu d'élus, une proposition est faite aussi de demander et le au secrétariat de mettre à disposition ces informations.

Z. Kössler demande combien de demandes d'association sont reçues par la commission. J.-J. Nussbaumer répond qu'environ 100 demandes arrivent chaque mois.

C. Tripod explique la frustration ressentie entre le delta des demandes et des subventions versées. La volonté de la commission est de trouver des solutions pour répondre à un maximum de demandes.

Conseil municipal

J.-J. Nussbaumer demande s'il est envisageable de faire les séances du conseil dans la salle de conférence.

P-A. Aubert répond que oui, mais que pour l'instant ce sont les intervenants des commissions élargies qui ont freiné le déménagement des séances, ceci étant lié au manque de place. Il rappelle aussi que la distribution de clés après la séance a pour but de doter les conseillers municipaux des clés permettant d'accéder à la salle de conférence.

Plate-bande

J.-J. Nussbaumer demande pourquoi aucun entretien et plantation n'ont été faits cette année.

S. Chassot Leiglon répond en remerciant J.-J. Nussbaumer d'avoir noté ce point et informe que cette absence est liée à la maladie de Sébastien au moment des plantations de printemps et que maintenant on attend les Saints de glace pour les prochaines plantations.

Outils et véhicules

Y. Berney demande de dresser un inventaire du matériel du personnel d'exploitation afin de voir si l'on ne peut pas moderniser ce matériel.

En réponse à V. Hornung, il explique notamment que la débroussailleuse électrique n'est pas un modèle professionnel et qu'un véhicule électrique serait plus pertinent.

V. Hornung rappelle que le débat sur le véhicule électrique a déjà eu lieu, mais qu'il n'était pas porteur à l'époque.

Maintenant, il rappelle qu'il est aussi prévu de voir avec les SIG pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et que cela pourrait être pertinent pour recharger le véhicule.

S. Chassot Leiglon informe qu'un inventaire est en cours et que les demandes quant aux besoins du personnel sont faites régulièrement et continuera plus intensément.

Prise pour décoration de Noël

Y. Berney demande des nouvelles sur les prises prévues sur les lampadaires pour les décorations de Noël.

S. Chassot Leiglon répond que c'est en cours, mais que la problématique réside dans la sélection des lampadaires en fonction de leurs formes (lanternes ou mâts).

Culture et loisirs

N. Meda partage deux infos.

Premièrement le 10 juin, la soirée « Les Communes font que leurs cinémas » aura lieu sur le terrain de réserve de la Fondation communale avec l'accord de la Fondation.

Le film est prévu dès 20 h 30 jusqu'à 22 h 30 pour éviter les nuisances tardives.

N. Meda précise que la commission organise une stratégie de retrait de l'organisation de cette manifestation. Pour ce faire, elle a approché Celywood pour lui transmettre cette organisation.

Comme le public de cette association est assez jeune, une diffusion d'un dessin animé de 30 min est prévue le même jour au même endroit à 18 h 30 en collaboration avec Celywood.

Deuxièmement, le 19 juin aura lieu le vide-greniers.

Un tout-ménage est en cours de préparation avec dans l'idée de reprendre la manifestation préexistante, avec un allègement tant en termes de participants (Max 50 et aucun professionnel), qu'en terme de taille en limitant l'espace sur la voie publique de la place du village au restaurant l'enclave !

Sortie du Municipal

M. Baudet demande quelques informations pour la sortie prévue le 22 mai 2022.

C. Tripod propose de clore la séance en l'absence d'autre question et de répondre ensuite à la question.


Divers

D. Schutz demande si la notion d'accessibilité au lac inclut le retrait des limitations d'accès par les privés.

S. Chassot Leiglon répond que l'avenir nous le dira.

V. Hornung profite de communiquer qu'une fête a eu lieu pour finaliser l'intervention sur le Brassus, tant à la source, que sur la plage de Céligny ensuite. Cette activité a réuni la France, et les cantons de Genève et Vaud qui ont tous participé au projet.

La séance est levée à 22 h 25.



Christian Tripod
Vice-président du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal

Pierre-Alain Aubert
Secrétaire général

